

Ouverture de la journée nationale
Groupes de parole de parents séparés
Par Guillemette Leneveu, Directrice Générale

J'ai le plaisir d'accueillir à l'Unaf autant de professionnels qui accompagnent les familles dans l'un des moments les plus difficiles de leur parcours de vie : médiateurs familiaux pour beaucoup mais aussi psychologues, ou encore éducateurs.

Pourquoi aujourd'hui ? Car demain, 20 novembre, ce sera, jour pour jour, le **30^{ème} anniversaire de l'adoption de la convention des droits de l'enfant par l'ONU**. Cet événement nous offre une belle opportunité, pour réunir non-seulement des intervenants des Udaf, mais également beaucoup plus largement les acteurs qui sont engagés d'une manière ou d'une autre, aux côtés des familles, dans le champ de l'accompagnement des séparations.

Le maintien et la préservation des liens familiaux est au cœur de l'action de l'Unaf, depuis longtemps.

En témoigne, s'il en était besoin, **l'important réseau de services de médiation familiale** animés par les Udaf (près de 45) mais aussi les espaces de rencontre portés, à bout de bras, par notre réseau, malgré des difficultés financières extrêmement importantes.

L'Unaf est une institution engagée avec, et pour, les familles, et l'experte de leurs réalités de vie. Cette expertise et notre légitimité viennent du terrain, elles ne se décrètent pas. Elles sont l'expression du travail, parfois si discret, et donc trop souvent invisible, qui est accompli auprès des familles, des parents et des enfants. Vous en êtes les nombreux acteurs et témoins.

Permettre aux pouvoirs publics de saisir les réalités de vie des familles et d'en saisir les enjeux afin que les politiques publiques les soutiennent, voilà l'un de nos objectifs.

L'Unaf est le porte-parole des familles auprès des pouvoirs publics, c'est la raison pour laquelle nous sommes heureux d'accueillir parmi nous aujourd'hui des représentants du ministère de la Justice, de la Cnaf et de certaines CAF.

C'est également la raison pour laquelle nous allons enregistrer l'ensemble de cette journée qui promet d'être riche pour élaborer des « actes », à la mesure de la qualité du travail qui va être réalisé, afin que toute cette « matière » devienne un point d'appui pour notre plaidoyer, mais aussi celui des participants de la journée.

L'Unaf représente et défend les 18 millions de familles vivant sur le territoire français, hexagonale comme ultra-marin, et gère de multiples services d'intérêt familial. Son réseau

des Udaf est à ce titre le premier réseau associatif de médiation familiale, et un acteur majeur du soutien de la parentalité en France.

C'est dans ce cadre que les groupes d'enfants de parents séparés sont animés par les Udaf, portés notamment par la dynamique de la convention d'objectifs pluriannuels Etat/Unaf permettant de donner des moyens, certes encore modestes, mais très tangibles au moins pour étayer l'action.

L'Unaf anime et soutient un réseau sans équivalent de plus de 6 500 associations familiales qui adhèrent aux Udaf, partout en France. Ce maillage territorial est très précieux. Nous souhaitons qu'il puisse devenir aussi réalité pour l'action qui nous réunit aujourd'hui.

Chaque année, environ 380 000 enfants sont concernés par la séparation de leurs parents. En moyenne, les enfants ont seulement 8 ans au moment de la séparation.

N'oublions pas non plus que, selon une étude récente de la DREES (2018), un jeune adulte sur quatre a des parents séparés et que 31% de ces jeunes adultes n'ont plus aucune relation avec un de leurs parents, le plus souvent leur père.

Dans ce contexte, notre ambition, est de **pouvoir proposer aux enfants concernés par la séparation de leurs parents, des moments d'échange, de parole libre, dans un lieu neutre, sécurisé et confidentiel...**

Notre ambition est que, sur l'ensemble du territoire, les enfants puissent disposer d'un cadre, de moments, où ils peuvent identifier, comprendre, exprimer leurs sentiments et les problèmes qu'ils vivent du fait de la séparation de leurs parents ; où ils peuvent vivre et exprimer leurs émotions ; briser leur isolement ; explorer des solutions d'enfants avec d'autres enfants, entre pairs....

Notre ambition est aussi de pouvoir **sensibiliser les parents aux besoins et intérêts de leur(s) enfant(s) dans un contexte de coparentalité**, sensibiliser les parents aux réalités de vie de leur(s) enfant(s).

L'article 9, alinéa 3, de la Convention des droits de l'enfant, dispose que « Les États parties respectent **le droit de l'enfant séparé de ses deux parents, ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents**, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Il s'agit d'un **droit fondamental de tous les enfants, de chaque enfant.**

C'est l'une des raisons, il y en a beaucoup d'autres, pour lesquelles l'Unaf est aussi attachée à la préservation et au maintien des liens familiaux pour les enfants et les parents, pour les familles, dans le cadre de dispositifs adaptés, le cas échéant.

- ▶ Depuis ces 30 dernières années, la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant, en France, comme dans tous les pays du monde, a évolué, naturellement. Heureusement.

Pour chaque pays, et à sa mesure.

Pour autant, il reste en France des angles morts dans les politiques publiques de notre pays. Il nous appartient à tous d'agir pour tenir la promesse qui a été formulée aux enfants, à travers ce traité international.

Les actions auprès des enfants de couples séparés, que nous valorisons aujourd'hui, y concourent. Nous y attachons beaucoup d'importance.

Pour preuve, notre mobilisation autour de cet anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant qui a donné lieu à un communiqué de presse valorisant deux portées par l'Unaf et son réseau :

- **l'Unaf est partenaire de la publication du nouvel ouvrage de référence dans ce domaine, « Les droits de l'enfant, pour les Nuls »,**
- **et elle promeut publiquement cette initiative – objet de cette Journée - auprès d'enfants de parents séparés.**

Je remercie tous ceux qui concourent à écouter et à accompagner, sans tabou, les enfants confrontés à la séparation de leurs parents – un événement qu'on ne peut banaliser - dans leur intérêt et dans celui de leurs familles. Merci à Nathalie Serruques d'avoir permis cette journée, et à tous nos intervenants

